

Assemblée générale du 12 Décembre 2023 à PARIS

RÉSOLUTION

Relance du chantier relatif à la structuration du réseau des Missions Locales

En décembre 2022, l'Assemblée générale des Missions Locales validait le référentiel des Missions Locales. Un an plus tard, le réseau est fortement engagé dans la démarche, et la Commission de labellisation, qui se réunira le 20 décembre, labellisera les premières structures. La démarche de labellisation nous a permis, collectivement :

- De réaffirmer nos valeurs et notre engagement dans une démarche d'amélioration continue au service des jeunes, des entreprises et de nos partenaires,
- De valoriser notre offre de services et ce qui fait notre spécificité.

Elle porte **notre ambition d'un service public territorialisé et partenarial de l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie et l'emploi**, performant, cohérent à l'échelle nationale, ancré dans la réalité sociale et économique des territoires, et à l'écoute des besoins des jeunes et des employeurs.

Afin de prendre en compte les récentes évolutions et montées en charge des actions portées par le réseau des Missions Locales et dans la perspective de la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, nous devons aujourd'hui relancer notre réflexion sur la structuration du réseau des Missions Locales pour prendre pleinement notre place dans le futur réseau pour l'emploi et être reconnu comme l'acteur et le partenaire de référence des politiques jeunesse aux niveaux national et territorial. Cette demande est également exprimée par les Missions Locales dans l'enquête de satisfaction de l'UNML et un axe de progrès souligné par l'auditrice Afnor lors de l'audit de labellisation de l'UNML.

L'ambition est de renforcer la cohésion du réseau en construisant un modèle de gouvernance, d'organisation et de fonctionnement du réseau transparent, rénové et performant. Il s'agira, dans le cadre d'une démarche participative pilotée par les instances, de répondre aux questions suivantes :

- Quels articulations, rôles et mandats respectifs de l'ensemble des parties prenantes du réseau : Missions Locales, Associations Régionales et Union Nationale des Missions Locales ?
- Comment garantir une autonomie suffisante des têtes de réseau (ARML et UNML) leur permettant d'assurer sereinement leurs missions de représentation ?
- Quelles modalités de représentation départementale du réseau en cohérence et synergie avec les ARML et l'UNML ?
- Comment mieux associer les directions, en appui du rôle des élus, à la vie du réseau ?
- Comment améliorer le lien et les échanges entre le syndicat employeur et ses adhérents ?
- Quelles relations entre l'UNML et les structures porteuses d'un mandat et d'une expertise spécifiques pour le compte du réseau ?